Bonjour,

Je vous remercie pour vos vœux : à mon tour, je vous souhaite une belle année 2022, pour vous, vos proches et les membres de votre association.

Le projet de pôle sportif des Grands Prés a fait l'objet d'une procédure de déclaration d'utilité publique en 2012-2013. Cette procédure, qui intégrait une étude d'impact complète du projet, valait également déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Le projet de l'époque prévoyait la disparition d'environ 7 000 m² de zones humides situées sur le site des Grands Prés. En effet de nombreux équipements étaient prévus pour être implantés dans le périmètre de la zone humide :

- une aire de jeux de la surface d'un demi terrain de foot,
- un terrain de bicross,
- un terrain de basket type city-stade
- un skate park,
- des liaisons piétonnes.

Afin de compenser ces disparitions, le projet prévoyait un plan de restauration de mares et de zones humides de la commune, sur le site et en dehors, pour une surface équivalente.

Le projet finalement retenu par l'actuelle municipalité prévoit de réduire sensiblement son impact sur les zones humides, conformément à la logique développée par le SDAGE Loire Bretagne d'Eviter, Réduire, Compenser. Ainsi, seule une liaison douce transversale au site viendra désormais impacter la zone humide, sur une surface estimée d'environ 600m². Elle permettra d'assurer un accès piéton ou vélo depuis l'impasse du Bardonneau et le chemin des Buissonnets.

Le programme des équipements à réaliser a été revu pour réduire les aménagements ou les localiser en dehors de la zone humide :

- suppression de l'aire de jeux et de la piste de bicross,
- relocalisation du citystade et du skate park.

Afin de traduire ces modifications substantielles du projet, un dossier de porter à connaissance est en cours d'élaboration et sera transmis à la police de l'eau. Il permettra de mettre à jour l'impact réel du projet sur les zones humides et de repréciser les mesures de compensations nécessaires et leur modalités de suivi.

Cependant, je précise que les mares initialement prévues pour être crées sur le site sont toujours intégrées au programme d'aménagement. De plus, Pornic Agglo Pays de Retz qui dispose désormais de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) développe actuellement un programme de reméandrage du ruisseau de Port Royal sur le site des Grands Prés.

L'ensemble de ces mesures permettront à terme de renforcer la qualité écologique du site et sa biodiversité.

Espérant avoir répondu à votre questionnement,

Bien cordialement

Jacques PRIEUR,
Maire de La Bernerie-en-Retz
Vice-Président Culture-Sport Pornic Agglo Pays de Retz

Mairie
16 rue George Clemenceau
44760 LA BERNERIE EN RETZ
Tél : 02 40 82 70 56
www.mairie-labernerie.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel qu'en cas de nécessité.